

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2026

II-26-01	Procès-verbal de la séance du 22 janvier 2026 - Approbation
II-26-02	Ressources humaines - Mise à jour du tableau des effectifs
II-26-03	Convention de partenariat entre le département de Meurthe-et-Moselle, la commune de Longwy et l'association Portes Z'ouvertes pour l'exercice de la mission de prévention spécialisée sur le territoire de Longwy
II-26-04	Appel à manifestation d'intérêt en vue de l'exploitation d'un local commercial par le biais d'un bail commercial dérogatoire 19 avenue Albert 1er à Longwy-Bas - Demande de prolongation du délai de régularisation
II-26-05	Urbanisme - Conventions relatives à la révision du PLU de la ville avec l'AGAPE
II-26-06	Redevance d'occupation du domaine public pour les opérateurs de communications électroniques - Tarifs 2026
II-26-07	Finances - Demande de subvention DETR pour la toiture de l'Ecole maternelle Dartein
II-26-08	Ressources humaines - Contrat d'assurance de risques statutaires - CDG 54 - Approbation
II-26-09	Finances - Compte de gestion 2025 - Reprise anticipée du résultat - Approbation
II-26-10	Finances - Compte administratif 2025 - Reprise anticipée du résultat - Approbation
II-26-11	Finances - Affectation du résultat de fonctionnement 2025 - Approbation
II-26-12	Finances - Budget primitif 2026 - Autorisations de programme/crédits de paiements (AP/CP)
II-26-13	Finances - Taux d'imposition 2026 - Fixation des taux - Approbation
II-26-14	Finances - Budget primitif 2026 - Approbation
II-26-15	Décisions budgétaires rectificatives - Projet de délibération



DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-
MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE BRIEY
MEURTHE-ET-MOSELLE

**OBJET : PROCES-VERBAL DE LA
SEANCE DU 22 JANVIER 2026 -
APPROBATION**

N° : II-26-01

Date de la convocation : 06 février 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33

Délibération n° II-26-01 du 19 février
2026 transmise au contrôle de légalité,
le

02 MARS 2026

Envoyé en préfecture le 02/03/2026

Reçu en préfecture le 02/03/2026

Publié le

ID : 054-215403239-20260219-DELIB_II_26_01-DE



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU JEUDI 19 FEVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 19 février, le Conseil Municipal de LONGWY s'est réuni, à 18 heures 30, à l'Hôtel de Ville de Longwy-Bas, après convocation légale, sous la présidence de M. Vincent HAMEN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Vincent HAMEN, Mme Aurélie NAILI, M. Robert ROUSSEAU, M. Georges FORDOXEL, M. Guy VANDENDRIESSCHE sauf au point n° 11, M. Serge BASSO DE MARCH, Mme Isabelle MAHADE, Mme Marie-Christine INIAL, M. Christian ARIES, M. Amar HADJADJ, M. Kamel BOUZAD, Mme Martine ETIENNE, M. Alain LAHURE, Mme Marie-Thérèse HENRION, M. Edouard JACQUE, Mme Muriel FERRARO à partir du point n° 4, M. Thomas VELSCHER, M. Mathieu SERVAGI, Mme Isabelle HERBIN, Mme Mireille CHARLET, Mme Chantal BERTIN, M. Marco AGOSTINI, M. Jean-Marc FOURNEL, M. Serge BERNAT sauf au point n° 9.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme Mounia DIOP ayant donné pouvoir à Mme Aurélie NAILI, Mme Safia NEHARI ayant donné pouvoir à M. Kamel BOUZAD, M. Roger CAMPESE ayant donné pouvoir à Mme Marie-Christine INIAL, M. Hervé SKLARCZYK ayant donné pouvoir à M. Robert ROUSSEAU, M. Serge LOUBEAU ayant donné pouvoir à M. Mathieu SERVAGI, Mme Chantal CAULE ayant donné pouvoir à Mme Chantal BERTIN, Mme Sylvie BALON ayant donné pouvoir à M. Serge BERNAT.

ETAIENT ABSENTS : M. Guy VANDENDRIESSCHE au point n° 11, Mme Lora REGGIORI, Mme Muriel FERRARO jusqu'au point n° 3, M. Serge BERNAT au point n° 9, Mme Sylvie ANTOINE.

À l'unanimité, Mme Aurélie NAILI a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire qu'elle a acceptées.

Sur proposition du Maire et entendu son rapport,

Vu le procès-verbal de la séance en date du 22 janvier 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 22 janvier 2026.

**Délibéré en séance, le jour, mois et an susdits et ont signé
au registre tous les membres présents.**

**Les formalités d'affichage prescrites par les articles L
2121-10 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités
Territoriales ont été accomplies le**

02 MARS 2026

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte.



**POUR EXPEDITION,
LE MAIRE**

Vincent HAMEN



DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-
MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE BRIEY
MEURTHE-ET-MOSELLE

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES –
MISE A JOUR DU TABLEAU DES
EFFECTIFS - APPROBATION**

N° : II-26-02

Date de la convocation : 06 février 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33

Délibération n° II-26-02 du 19 février
2026 transmise au contrôle de légalité,
le

02 MARS 2026

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU JEUDI 19 FEVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 19 février, le Conseil Municipal de LONGWY s'est réuni, à 18 heures 30, à l'Hôtel de Ville de Longwy-Bas, après convocation légale, sous la présidence de M. Vincent HAMEN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Vincent HAMEN, Mme Aurélie NAILI, M. Robert ROUSSEAU, M. Georges FORDOXEL, M. Guy VANDENDRIESSCHE sauf au point n° 11, M. Serge BASSO DE MARCH, Mme Isabelle MAHADE, Mme Marie-Christine INIAL, M. Christian ARIES, M. Amar HADJADJ, M. Kamel BOUZAD, Mme Martine ETIENNE, M. Alain LAHURE, Mme Marie-Thérèse HENRION, M. Edouard JACQUE, Mme Muriel FERRARO à partir du point n° 4, M. Thomas VELSCHER, M. Mathieu SERVAGI, Mme Isabelle HERBIN, Mme Mireille CHARLET, Mme Chantal BERTIN, M. Marco AGOSTINI, M. Jean-Marc FOURNEL, M. Serge BERNAT sauf au point n° 9.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme Mounia DIOP ayant donné pouvoir à Mme Aurélie NAILI, Mme Safia NEHARI ayant donné pouvoir à M. Kamel BOUZAD, M. Roger CAMPESE ayant donné pouvoir à Mme Marie-Christine INIAL, M. Hervé SKLARCZYK ayant donné pouvoir à M. Robert ROUSSEAU, M. Serge LOUBEAU ayant donné pouvoir à M. Mathieu SERVAGI, Mme Chantal CAULE ayant donné pouvoir à Mme Chantal BERTIN, Mme Sylvie BALON ayant donné pouvoir à M. Serge BERNAT.

ETAIENT ABSENTS : M. Guy VANDENDRIESSCHE au point n° 11, Mme Lora REGGIORI, Mme Muriel FERRARO jusqu'au point n° 3, M. Serge BERNAT au point n° 9, Mme Sylvie ANTOINE.

À l'unanimité, Mme Aurélie NAILI a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire qu'elle a acceptées.

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services. Il vous est proposé une mise à jour pour 2026 validée par le CST du 27 janvier dernier.

Avec cet ajustement, la Ville de Longwy disposerait de 240 postes ouverts dont, à ce jour, 219 sont pourvus répartis comme suit :

- 186 agents titulaires,
- 33 agents non titulaires,
- 21 postes vacants

Au 31 décembre 2025, la Ville de Longwy disposait de 248 postes ouverts dont 221 pourvus répartis comme suit :

- 187 agents titulaires,
- 34 agents non titulaires,
- 27 postes vacants

8 postes non pourvus ont ainsi été supprimés. Il y a eu également des ajustements opérés au regard des derniers avancements de grade et des récents mouvements de personnel.

Sur proposition du Maire et entendu son rapport,

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code général de la fonction publique ;
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
VU l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 27 janvier 2026,

CONSIDERANT le besoin de la Ville de Longwy de disposer d'un tableau des effectifs des emplois permanents à jour au 1er janvier 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**A la majorité des voix,
29 pour, 1 abstention (M. Jean-Marc FOURNEL)**

Envoyé en préfecture le 02/03/2026

Reçu en préfecture le 02/03/2026

Publié le

S²LOW

ID : 054-215403239-20260219-DELIB_II_26_02B-DE

- **APPROUVE** le tableau des effectifs des emplois permanents de la ville de Longwy à compter du 1er janvier 2026 conformément à l'annexe ci-jointe,
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions afférents.

Délibéré en séance, le jour, mois et an susdits et ont signé
au registre tous les membres présents.

Les formalités d'affichage prescrites par les articles L
2121-10 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités
Territoriales ont été accomplies le

02 MARS 2026

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte.



POUR EXPEDITION,
LE MAIRE

Vincent HAMEN



DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE BRIEY
MEURTHE-ET-MOSELLE

**OBJET : CONVENTION DE
PARTENARIAT ENTRE LE
DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE, LA COMMUNE DE LONGWY
ET L'ASSOCIATION « PORTES
Z'OUVERTES » POUR L'EXERCICE DE
LA MISSION DE PREVENTION
SPECIALISEE SUR LE TERRITOIRE DE
LONGWY**

N° : II-26-03

Date de la convocation : 06 février 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33

Délibération n° II-26-03 du 19 février
2026 transmise au contrôle de légalité,
le

02 MARS 2026

Envoyé en préfecture le 02/03/2026

Reçu en préfecture le 02/03/2026

Publié le

ID : 054-215403239-20260219-DELIB_II_26_03B-DE



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU JEUDI 19 FEVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 19 février, le Conseil Municipal de LONGWY s'est réuni, à 18 heures 30, à l'Hôtel de Ville de Longwy-Bas, après convocation légale, sous la présidence de M. Vincent HAMEN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Vincent HAMEN, Mme Aurélie NAILI, M. Robert ROUSSEAU, M. Georges FORDOXEL, M. Guy VANDENDRIESSCHE sauf au point n° 11, M. Serge BASSO DE MARCH, Mme Isabelle MAHADE, Mme Marie-Christine INIAL, M. Christian ARIES, M. Amar HADJADJ, M. Kamel BOUZAD, Mme Martine ETIENNE, M. Alain LAHURE, Mme Marie-Thérèse HENRION, M. Edouard JACQUE, Mme Muriel FERRARO à partir du point n° 4, M. Thomas VELSCHER, M. Mathieu SERVAGI, Mme Isabelle HERBIN, Mme Mireille CHARLET, Mme Chantal BERTIN, M. Marco AGOSTINI, M. Jean-Marc FOURNEL, M. Serge BERNAT sauf au point n° 9.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme Mounia DIOP ayant donné pouvoir à Mme Aurélie NAILI, Mme Safia NEHARI ayant donné pouvoir à M. Kamel BOUZAD, M. Roger CAMPESE ayant donné pouvoir à Mme Marie-Christine INIAL, M. Hervé SKLARCYK ayant donné pouvoir à M. Robert ROUSSEAU, M. Serge LOUBEAU ayant donné pouvoir à M. Mathieu SERVAGI, Mme Chantal CAULE ayant donné pouvoir à Mme Chantal BERTIN, Mme Sylvie BALON ayant donné pouvoir à M. Serge BERNAT.

ETAIENT ABSENTS : M. Guy VANDENDRIESSCHE au point n° 11, Mme Lora REGGIORI, Mme Muriel FERRARO jusqu'au point n° 3, M. Serge BERNAT au point n° 9, Mme Sylvie ANTOINE.

La prévention spécialisée est une mission de l'Aide Sociale à l'Enfance qui développe des actions visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles » (art. L.221-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles) dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale.

Sur le Département de Meurthe-et-Moselle, elle est mise en œuvre par des équipes publiques et associatives. Elle se construit sur des principes d'interventions (anonymat, libre adhésion, absence de mandat nominatif, non institutionnalisation) et sur une méthodologie d'action qui articule la présence sociale (dont le travail de rue), des accompagnements éducatifs individuels et collectifs et le travail de développement social solidaire.

L'association « Portes Z'Ouvertes » a été autorisée, par le Département, à fonctionner selon les modalités fixées par la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médicosociale par arrêté d'autorisation du 31 mars 2009.

L'assemblée départementale a adopté le rapport d'orientation pour la prévention spécialisée lors de la session du 24 juin 2019. Ce rapport s'inscrit dans la continuité du schéma départemental enfance-famille 2023-2028 qui positionne la prévention spécialisée au carrefour de l'action préventive et de protection du Département.

Il définit le cadre départemental pour la prévention spécialisée en précisant un socle méthodologique commun à l'ensemble des équipes associatives et publiques, en coordonnant l'action de ces équipes avec l'ensemble des services et partenaires qui concourent à la protection de l'enfance et en fixant les axes prioritaires départementaux.

Il précise les territoires d'intervention ainsi qu'une nouvelle répartition des moyens humains dédiés à cette mission.

Dans ce cadre, l'association Portes Z'Ouvertes est retenue par le Département pour mener une action de prévention spécialisée sur le territoire de Longwy.

Le Département souhaite partager avec la ville de Longwy une volonté d'établir un partenariat permettant de soutenir et de coordonner cette action.

Il est donc proposé de prendre un engagement dans le cadre de ce partenariat tripartite avec le Département et l'association « Portes Z'Ouvertes », et dans ce cadre propose au Conseil une convention de partenariat tripartite d'une durée de trois ans,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**A la majorité des voix,
28 pour, 2 non-participations (M. Vincent HAMEN, Mme Sylvie BALON)**

- **APPROUVE** la convention dans les termes présentés, et ce pour une durée de trois ans,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions afférents aux actes précités.

**Délibéré en séance, le jour, mois et an susdits et ont signé
au registre tous les membres présents.**

**Les formalités d'affichage prescrites par les articles L
2121-10 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités
Territoriales ont été accomplies le 02 MARS 2026**

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte.



**POUR EXPEDITION,
LE MAIRE**

Vincent HAMEN



DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE BRIEY
MEURTHE-ET-MOSELLE

**OBJET : APPEL A MANIFESTATION
D'INTERET EN VUE DE
L'EXPLOITATION D'UN LOCAL
COMMERCIAL PAR LE BIAIS D'UN BAIL
COMMERCIAL DEROGATOIRE 19
AVENUE ALBERT 1ER A LONGWY-BAS
- DEMANDE DE PROLONGATION DU
DELAJ DE REGULARISATION**

N° : II-26-04

Date de la convocation : 06 février 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33

Délibération n° II-26-04 du 19 février
2026 transmise au contrôle de légalité,
le

02 MARS 2026

Envoyé en préfecture le 02/03/2026

Reçu en préfecture le 02/03/2026

Publié le

ID : 054-215403239-20260219-DELIB_II_26_04-DE



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU JEUDI 19 FEVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 19 février, le Conseil Municipal de LONGWY s'est réuni, à 18 heures 30, à l'Hôtel de Ville de Longwy-Bas, après convocation légale, sous la présidence de M. Vincent HAMEN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Vincent HAMEN, Mme Aurélie NAILI, M. Robert ROUSSEAU, M. Georges FORDOXEL, M. Guy VANDENDRIESSCHE sauf au point n° 11, M. Serge BASSO DE MARCH, Mme Isabelle MAHADE, Mme Marie-Christine INIAL, M. Christian ARIES, M. Amar HADJADJ, M. Kamel BOUZAD, Mme Martine ETIENNE, M. Alain LAHURE, Mme Marie-Thérèse HENRION, M. Edouard JACQUE, Mme Muriel FERRARO à partir du point n° 4, M. Thomas VELSCHER, M. Mathieu SERVAGI, Mme Isabelle HERBIN, Mme Mireille CHARLET, Mme Chantal BERTIN, M. Marco AGOSTINI, M. Jean-Marc FOURNEL, M. Serge BERNAT sauf au point n° 9.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme Mounia DIOP ayant donné pouvoir à Mme Aurélie NAILI, Mme Safia NEHARI ayant donné pouvoir à M. Kamel BOUZAD, M. Roger CAMPESE ayant donné pouvoir à Mme Marie-Christine INIAL, M. Hervé SKLARCZYK ayant donné pouvoir à M. Robert ROUSSEAU, M. Serge LOUBEAU ayant donné pouvoir à M. Mathieu SERVAGI, Mme Chantal CAULE ayant donné pouvoir à Mme Chantal BERTIN, Mme Sylvie BALON ayant donné pouvoir à M. Serge BERNAT.

ETAIENT ABSENTS : M. Guy VANDENDRIESSCHE au point n° 11, Mme Lora REGGIORI, Mme Muriel FERRARO jusqu'au point n° 3, M. Serge BERNAT au point n° 9, Mme Sylvie ANTOINE.

À l'unanimité, Mme Aurélie NAILI a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire qu'elle a acceptées.

Par délibération VI-25-10 du Conseil Municipal en date du 26 septembre 2025, la Ville de Longwy a lancé un appel à manifestation d'intérêt pour l'exploitation commerciale temporaire d'un local commercial situé au 19 avenue Albert 1er à Longwy-bas. Cette même délibération a instauré une période de régularisation de candidature, le cas échéant, de deux mois à compter de la notification de la décision d'attribution.

Par délibération VII-25-06 du Conseil Municipal du 04 décembre 2025, la Ville de Longwy a retenu le « Projet d'Épicerie de Proximité » porté par la structure « La place, Alimentation générale », en cours de régularisation.

Cette délibération d'attribution a été notifiée au porteur de projet le 16 décembre 2025, faisant courir un délai de régularisation de deux mois, soit jusqu'au 16 février 2026.

Le porteur de projet a sollicité une demande de prolongation du délai de régularisation afin de disposer de suffisamment de délai pour réaliser les démarches relatives à son activité (affinement du plan de financement, définition précise des travaux à réaliser, sollicitation des entreprises, etc.).

Il est proposé d'accorder au porteur de projet un délai supplémentaire de régularisation de deux mois, non renouvelable, à compter de la date de notification de la présente délibération.

Ce délai supplémentaire couvre la période comprise entre l'expiration du délai initial, fixée au 16 février 2026, et la date de notification de la présente décision (appelée période de « flottement »), le Conseil Municipal se réunissant après cette échéance.

En cas de non régularisation à l'issue de ce nouveau délai, les dispositions de la délibération du 4 décembre 2025 s'appliqueront, permettant à la commune d'envisager un autre candidat.

Sur proposition du Maire, et après avoir entendu le rapport de Monsieur Robert Rousseau, 2ème Adjoint délégué à l'attractivité, au commerce, au développement économique, aux animations et au tourisme,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération VI-25-10 du Conseil Municipal en date du 26 septembre 2025 lançant l'Appel à manifestation d'intérêt,

VU la délibération VII-25-06 du Conseil Municipal du 04 décembre 2025 relative à l'Attribution de l'appel à manifestation d'intérêt,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A la majorité des voix,

28 pour, 3 contre (M. Edouard JACQUE, Mme Muriel FERRARO, M. Thomas VELSCHER)

- **DECIDE** d'accorder au porteur du projet « Projet d'Épicerie de Proximité » - structure « La Place, Alimentation générale » en cours de régularisation, un délai supplémentaire de régularisation de deux mois, non renouvelable, à compter de la date de notification de la présente délibération ;
- **PRÉCISE** que ce délai supplémentaire couvre la période écoulée entre l'expiration du délai initial, fixée au 16 février 2026, et la date de notification de la présente décision, afin de tenir compte du temps nécessaire à la finalisation des démarches relatives au projet ;
- **INFORME** le porteur de projet que, passé ce nouveau délai, et en l'absence de régularisation complète, la collectivité pourra tirer toutes conséquences de droit de cette situation et appliquera les dispositions prévues par la délibération VII-25-06 du 4 décembre 2025, notamment la possibilité de se tourner vers d'autres candidats selon des modalités de mise en concurrence qui seront définies ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous actes, documents ou décisions afférents.

**Délibéré en séance, le jour, mois et an susdits et ont signé
au registre tous les membres présents.**

**Les formalités d'affichage prescrites par les articles L
2121-10 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités
Territoriales ont été accomplies le 02 MARS 2026**

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte.



**POUR EXPEDITION,
LE MAIRE**

Vincent HAMEN



DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE BRIEY
MEURTHE-ET-MOSELLE

**OBJET : URBANISME - CONVENTIONS
RELATIVES A LA REVISION DU PLU DE
LA VILLE AVEC L'AGAPE**

N° : II-26-05

Date de la convocation : 06 février 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33

Délibération n° II-26-05 du 19 février
2026 transmise au contrôle de légalité,
le

02 MARS 2026

Envoyé en préfecture le 02/03/2026

Reçu en préfecture le 02/03/2026

Publié le

ID : 054-215403239-20260219-DELIB_II_26_05-DE



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU JEUDI 19 FEVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 19 février, le Conseil Municipal de LONGWY s'est réuni, à 18 heures 30, à l'Hôtel de Ville de Longwy-Bas, après convocation légale, sous la présidence de M. Vincent HAMEN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Vincent HAMEN, Mme Aurélie NAILI, M. Robert ROUSSEAU, M. Georges FORDOXEL, M. Guy VANDENDRIESSCHE sauf au point n° 11, M. Serge BASSO DE MARCH, Mme Isabelle MAHADE, Mme Marie-Christine INIAL, M. Christian ARIES, M. Amar HADJADJ, M. Kamel BOUZAD, Mme Martine ETIENNE, M. Alain LAHURE, Mme Marie-Thérèse HENRION, M. Edouard JACQUE, Mme Muriel FERRARO à partir du point n° 4, M. Thomas VELSCHER, M. Mathieu SERVAGI, Mme Isabelle HERBIN, Mme Mireille CHARLET, Mme Chantal BERTIN, M. Marco AGOSTINI, M. Jean-Marc FOURNEL, M. Serge BERNAT sauf au point n° 9.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme Mounia DIOP ayant donné pouvoir à Mme Aurélie NAILI, Mme Safia NEHARI ayant donné pouvoir à M. Kamel BOUZAD, M. Roger CAMPESE ayant donné pouvoir à Mme Marie-Christine INIAL, M. Hervé SKLARCZYK ayant donné pouvoir à M. Robert ROUSSEAU, M. Serge LOUBEAU ayant donné pouvoir à M. Mathieu SERVAGI, Mme Chantal CAULE ayant donné pouvoir à Mme Chantal BERTIN, Mme Sylvie BALON ayant donné pouvoir à M. Serge BERNAT.

ETAIENT ABSENTS : M. Guy VANDENDRIESSCHE au point n° 11, Mme Lora REGGIORI, Mme Muriel FERRARO jusqu'au point n° 3, M. Serge BERNAT au point n° 9, Mme Sylvie ANTOINE.

À l'unanimité, Mme Aurélie NAILI a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire qu'elle a acceptées.

L'AGAPE (Agence d'Urbanisme du Nord Lorrain) a fait parvenir à la Commune les projets de convention de quasi-régie relatifs :

- A la procédure de déclaration de projet de mise en compatibilité du PLU concernant le projet de la Roche-aux-Carmes
- A la révision « allégée » du PLU (projet Gare-Senelle)
- À un avenant n°2 de la convention sur la révision générale du PLU portant sur l'actualisation du diagnostic du rapport de présentation et le prolongement des délais d'exécution de la révision du PLU.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider les principes des conventions, et d'autoriser le Maire à échanger avec l'AGAPE pour définir plus précisément les contours de la collaboration envisagée dans ces trois projets,

Sur proposition du Maire, et après avoir entendu le rapport de Monsieur ARIES Christian, Conseiller municipal délégué au budget, aux finances, et aux marchés publics,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la convention d'assistance proposée par l'AGAPE pour le projet de révision générale du PLU de la commune,

VU la convention d'assistance proposée par l'AGAPE pour le projet de mise en compatibilité du PLU concernant le projet de la Roche-aux-Carmes,

VU la convention d'assistance proposée par l'AGAPE pour le projet de révision « allégée » du PLU (projet Gare-Senelle),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A la majorité des voix,

28 pour, 3 abstentions (M. Edouard JACQUE, Mme Muriel FERRARO, M. Thomas VELSCHER)

- **VALIDE** les principes des conventions précitées,
- **NOTE** que la commune pourra, si la compétence urbanisme est transférée à la Communauté d'agglomération du grand Longwy, procéder à la fin de ces contrats,
- **AUTORISE** M. le Maire à échanger avec l'AGAPE pour définir plus précisément les contours de la collaboration envisagée dans ces trois projets,

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions afférents aux actes précités.

Délibéré en séance, le jour, mois et an susdits et ont signé
au registre tous les membres présents.

Les formalités d'affichage prescrites par les articles L
2121-10 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités
Territoriales ont été accomplies le **02 MARS 2026**

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte.



POUR EXPEDITION,
LE MAIRE

Vincent HAMEN



DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE BRIEY
MEURTHE-ET-MOSELLE

**OBJET : REDEVANCE D'OCCUPATION
DU DOMAINE PUBLIC POUR LES
OPERATEURS DE COMMUNICATIONS
ELECTRONIQUES – TARIFS 2026**

N° : II-26-06

Date de la convocation : 06 février 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33

Délibération n° II-26-06 du 19 février
2026 transmise au contrôle de légalité,
le

02 MARS 2026

Envoyé en préfecture le 02/03/2026

Reçu en préfecture le 02/03/2026

Publié le

ID : 054-215403239-20260219-DELIB_II_26_06-DE



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU JEUDI 19 FEVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 19 février, le Conseil Municipal de LONGWY s'est réuni, à 18 heures 30, à l'Hôtel de Ville de Longwy-Bas, après convocation légale, sous la présidence de M. Vincent HAMEN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Vincent HAMEN, Mme Aurélie NAILI, M. Robert ROUSSEAU, M. Georges FORDOXEL, M. Guy VANDENDRIESSCHE sauf au point n° 11, M. Serge BASSO DE MARCH, Mme Isabelle MAHADE, Mme Marie-Christine INIAL, M. Christian ARIES, M. Amar HADJADJ, M. Kamel BOUZAD, Mme Martine ETIENNE, M. Alain LAHURE, Mme Marie-Thérèse HENRION, M. Edouard JACQUE, Mme Muriel FERRARO à partir du point n° 4, M. Thomas VELSCHER, M. Mathieu SERVAGI, Mme Isabelle HERBIN, Mme Mireille CHARLET, Mme Chantal BERTIN, M. Marco AGOSTINI, M. Jean-Marc FOURNEL, M. Serge BERNAT sauf au point n° 9.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme Mounia DIOP ayant donné pouvoir à Mme Aurélie NAILI, Mme Safia NEHARI ayant donné pouvoir à M. Kamel BOUZAD, M. Roger CAMPESE ayant donné pouvoir à Mme Marie-Christine INIAL, M. Hervé SKLARCZYK ayant donné pouvoir à M. Robert ROUSSEAU, M. Serge LOUBEAU ayant donné pouvoir à M. Mathieu SERVAGI, Mme Chantal CAULE ayant donné pouvoir à Mme Chantal BERTIN, Mme Sylvie BALON ayant donné pouvoir à M. Serge BERNAT.

ETAIENT ABSENTS : M. Guy VANDENDRIESSCHE au point n° 11, Mme Lora REGGIORI, Mme Muriel FERRARO jusqu'au point n° 3, M. Serge BERNAT au point n° 9, Mme Sylvie ANTOINE.

À l'unanimité, Mme Aurélie NAILI a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire qu'elle a acceptées.

Par délibération n°41/10, le Conseil Municipal a instauré une redevance d'occupation du domaine public due par les opérateurs de communications électroniques.

Le Conseil Municipal se prononce chaque année sur ces tarifs qui sont calculés suivant des index et encadrés par des montants plafonds avec revalorisation annuelle.

La série des index TP01 servant au calcul de la redevance due par les opérateurs a évolué. Les calculs effectués à partir des nouveaux indices, selon la méthodologie proposée par l'INSEE, conduisent à une baisse des montants plafonds des redevances durant plusieurs années.

Une note de l'AMF a été publiée le 28 Janvier 2026, et propose de calculer les montants sur les plafonds des redevances dues pour l'année 2026.

Conformément à l'article L 2322-4 du Code de la Propriété des Personnes Publiques, les montants sont les suivants :

	Domaine Public routier communal (artères en €/kms)	Domaine Public non routier communal (artères en €/kms)
Souterrain	49.11 € / km	1 637.14 € / km
Aérien	65.49 € / km	1 637.14 € / km
Installations radioélectriques (pylônes, antenne de téléphonie mobile, armoire technique)	70.87 € / km	717.44 € / km
Autres installations (cabine téléphonique, sous répartiteurs)	32.74 € / m²	1 064.14 € / m²

Sur proposition du Maire et entendu le rapport de Christian ARIES, Conseiller délégué aux Finances, au Budget et à la Commande Publique,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret numéro 2005-1676 du 27 décembre 2005,
Vu la délibération numéro 41/10 instaurant une redevance d'occupation du Domaine Public due par les opérateurs de communications électroniques,

Vu la note de l'AMF du 28 Janvier 2026 proposant de calculer les montants sur les plafonds ci-dessous :

	Domaine Public routier communal (artères en €/kms)	Domaine Public non routier communal (artères en €/kms)
Souterrain	49.11 € / km	1 637.14 € / km
Aérien	65.49 € / km	1 637.14 € / km

Installations radioélectriques (pylônes, antenne de téléphonie mobile, armoire technique)	70.87 € / km	717.44 € / km
Autres installations (cabine téléphonique, sous répartiteurs)	32.74 € / m ²	1 064.14 € / m ²

Et le coefficient de revalorisation annuelle est de 1,6371429.

Vu l'article L 2322-4 du Code Général de la propriété des personnes publiques disposant de l'arrondi à l'Euro le plus proche,

Vu l'avis de la commission municipale Finances, Budget et Commande Publique en date du 19 février,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **FIXE** la tarification des redevances d'occupation du domaine public dues par les opérateurs de communications électroniques pour l'année 2026 comme suit :

	Domaine Public routier communal (artères en €/kms)	Domaine Public non routier communal (artères en €/kms)
Souterrain	49.11 € / km	1 637.14 € / km
Aérien	65.49 € / km	1 637.14 € / km
Installations radioélectriques (pylônes, antenne de téléphonie mobile, armoire technique)	70.87 € / km	717.44 € / km
Autres installations (cabine téléphonique, sous répartiteurs)	32.74 € / m ²	1 064.14 € / m ²

- **ACTE** que les recettes sont constatées au budget sous l'article 70323,
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions afférents aux actes précités.

Délibéré en séance, le jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Les formalités d'affichage prescrites par les articles L 2121-10 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été accomplies le

02 MARS 2026

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte.



POUR EXPEDITION,
LE MAIRE

Vincent HAMEN



DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-
MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE BRIEY
MEURTHE-ET-MOSELLE

**OBJET : FINANCES – DEMANDE DE
SUBVENTION DETR POUR LA TOITURE
DE L'ECOLE MATERNELLE DARTEIN**

N° : II-26-07

Date de la convocation : 06 février 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33

Délibération n° II-26-07 du 19 février
2026 transmise au contrôle de légalité,
le

02 MARS 2026

Envoyé en préfecture le 02/03/2026

Reçu en préfecture le 02/03/2026

Publié le

ID : 054-215403239-20260219-DELIB_II_26_07-DE



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU JEUDI 19 FEVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 19 février, le Conseil Municipal de LONGWY s'est réuni, à 18 heures 30, à l'Hôtel de Ville de Longwy-Bas, après convocation légale, sous la présidence de M. Vincent HAMEN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Vincent HAMEN, Mme Aurélie NAILI, M. Robert ROUSSEAU, M. Georges FORDOXEL, M. Guy VANDENDRIESSCHE sauf au point n° 11, M. Serge BASSO DE MARCH, Mme Isabelle MAHADE, Mme Marie-Christine INIAL, M. Christian ARIES, M. Amar HADJADJ, M. Kamel BOUZAD, Mme Martine ETIENNE, M. Alain LAHURE, Mme Marie-Thérèse HENRION, M. Edouard JACQUE, Mme Muriel FERRARO à partir du point n° 4, M. Thomas VELSCHER, M. Mathieu SERVAGI, Mme Isabelle HERBIN, Mme Mireille CHARLET, Mme Chantal BERTIN, M. Marco AGOSTINI, M. Jean-Marc FOURNEL, M. Serge BERNAT sauf au point n° 9.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme Mounia DIOP ayant donné pouvoir à Mme Aurélie NAILI, Mme Safia NEHARI ayant donné pouvoir à M. Kamel BOUZAD, M. Roger CAMPESE ayant donné pouvoir à Mme Marie-Christine INIAL, M. Hervé SKLARCZYK ayant donné pouvoir à M. Robert ROUSSEAU, M. Serge LOUBEAU ayant donné pouvoir à M. Mathieu SERVAGI, Mme Chantal CAULE ayant donné pouvoir à Mme Chantal BERTIN, Mme Sylvie BALON ayant donné pouvoir à M. Serge BERNAT.

ETAIENT ABSENTS : M. Guy VANDENDRIESSCHE au point n° 11, Mme Lora REGGIORI, Mme Muriel FERRARO jusqu'au point n° 3, M. Serge BERNAT au point n° 9, Mme Sylvie ANTOINE.

À l'unanimité, Mme Aurélie NAILI a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire qu'elle a acceptées.

Dans le cadre de son Autorisation de Programme « Toitures », la Ville de Longwy prévoit de rénover la totalité de la toiture de l'école maternelle Dartein.

Les travaux sont estimés à 620 000 € HT (744 000€ TTC). Cette opération est inscrite au projet de budget pour 2026.

Une demande de subvention à hauteur de 250 000€ au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), soit 40,32% du coût, peut être déposée.

Les crédits de la dotation d'équipement des territoires ruraux sont attribués en vue de la réalisation d'investissements, ainsi que de projets dans le domaine économique, social, environnemental, sportif et touristique ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

En l'espèce, la Ville de Longwy est éligible à la DETR puisque sa population n'excède pas 20 000 habitants et son potentiel financier par habitant est inférieur à 1,3 fois le potentiel financier par habitant moyen de l'ensemble des communes comparables.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver cette opération et d'autoriser Monsieur le Maire à déposer ledit dossier conformément à l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sur proposition du Maire, après avoir entendu le rapport de Monsieur Christian ARIES, Conseiller municipal délégué au budget, aux finances et aux marchés publics,

Considérant les dossiers éligibles aux critères de participation de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux,

Considérant les crédits ouverts en section Investissement du Budget 2026, qui couvrent les besoins pour la réalisation du projet énoncé,

Considérant la nécessité de produire à l'appui des dossiers une délibération approuvant le projet,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la fonction publique,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** l'opération susmentionnée,

- **SOLLICITE** l'état au titre de la DETR pour un montant de 250 000 €,

- **INDIQUE** que d'autres partenaires financeurs pourront être sollicités dans le respect de leur taux d'aides financières, ainsi que le taux d'autofinancement minimal de 20% de la Ville de Longwy, conformément à l'article L. 1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- **CONFIRME** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2026 de la Ville de Longwy, section investissement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions afférents.

Délibéré en séance, le jour, mois et an susdits et ont signé
au registre tous les membres présents.

Les formalités d'affichage prescrites par les articles L
2121-10 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités
Territoriales ont été accomplies le

02 MARS 2026

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte.



POUR EXPEDITION,
LE MAIRE

Vincent HAMEN



DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE BRIEY
MEURTHE-ET-MOSELLE

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES –
CONTRAT D'ASSURANCE DES
RISQUES STATUTAIRES – MANDAT AU
CENTRE DE GESTION DE MEURTHE ET
MOSELLE - APPROBATION**

N° : II-26-08

Date de la convocation : 06 février 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33

Délibération n° II-26-08 du 19 février
2026 transmise au contrôle de légalité,
le

02 MARS 2026

Envoyé en préfecture le 02/03/2026

Reçu en préfecture le 02/03/2026

Publié le

ID : 054-215403239-20260219-DELIB_II_26_08-DE



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU JEUDI 19 FEVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 19 février, le Conseil Municipal de LONGWY s'est réuni, à 18 heures 30, à l'Hôtel de Ville de Longwy-Bas, après convocation légale, sous la présidence de M. Vincent HAMEN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Vincent HAMEN, Mme Aurélie NAILI, M. Robert ROUSSEAU, M. Georges FORDOXEL, M. Guy VANDENDRIESSCHE sauf au point n° 11, M. Serge BASSO DE MARCH, Mme Isabelle MAHADE, Mme Marie-Christine INIAL, M. Christian ARIES, M. Amar HADJADJ, M. Kamel BOUZAD, Mme Martine ETIENNE, M. Alain LAHURE, Mme Marie-Thérèse HENRION, M. Edouard JACQUE, Mme Muriel FERRARO à partir du point n° 4, M. Thomas VELSCHER, M. Mathieu SERVAGI, Mme Isabelle HERBIN, Mme Mireille CHARLET, Mme Chantal BERTIN, M. Marco AGOSTINI, M. Jean-Marc FOURNEL, M. Serge BERNAT sauf au point n° 9.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme Mounia DIOP ayant donné pouvoir à Mme Aurélie NAILI, Mme Safia NEHARI ayant donné pouvoir à M. Kamel BOUZAD, M. Roger CAMPESE ayant donné pouvoir à Mme Marie-Christine INIAL, M. Hervé SKLARCYK ayant donné pouvoir à M. Robert ROUSSEAU, M. Serge LOUBEAU ayant donné pouvoir à M. Mathieu SERVAGI, Mme Chantal CAULE ayant donné pouvoir à Mme Chantal BERTIN, Mme Sylvie BALON ayant donné pouvoir à M. Serge BERNAT.

ETAIENT ABSENTS : M. Guy VANDENDRIESSCHE au point n° 11, Mme Lora REGGIORI, Mme Muriel FERRARO jusqu'au point n° 3, M. Serge BERNAT au point n° 9, Mme Sylvie ANTOINE.

À l'unanimité, Mme Aurélie NAILI a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire qu'elle a acceptées.

En qualité d'employeur public, la collectivité doit assurer la couverture des charges financières résultant des risques statutaires (maladie, maternité, AT/MP, décès, congés longue maladie, etc.) concernant ses agents titulaires et stagiaires ainsi que de ses agents contractuels de droit public.

Le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle se propose de lancer, au nom et pour le compte des collectivités ayant donné mandat, une procédure de mise en concurrence conformément au Code de la commande publique pour un contrat de 4 ans de 2027 à 2030. Il peut être intéressant, afin d'obtenir des conditions contractuelles et tarifaires optimales, de se regrouper dans une procédure mutualisée conduite par le Centre de Gestion.

Aussi, notre contrat venant à échéance, plutôt que de lancer notre propre consultation, il vous est proposé d'adhérer à cette démarche pour bénéficier d'une couverture assurantielle à partir du 1er janvier 2027.

Le contrat groupe prévoira la prise en charge de tout ou partie des risques suivants :

- Agents CNRACL (régime spécial) :
Maladie ordinaire, maternité/paternité/adoption, accident de service/maladie professionnelle/imputable au service, décès, longue maladie/longue durée (y compris le temps partiel thérapeutique, la disponibilité d'office et l'invalidité temporaire).

- Agents IRCANTEC (régime général) :
Maladie ordinaire, maternité/paternité/adoption, accident de service/maladie professionnelle/imputable au service, grave maladie.

Le nombre d'agent affiliés à la CNRACL est au 01/01/2026 de 186 agents.
Le nombre d'agent affiliés à l'IRCANTEC est au 01/01/2026 de 33 agents.

Ce contrat présentera les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet du 1er janvier 2027
- Régime du contrat : Capitalisation.

Il est précisé que, si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle, les conditions obtenues ne convenaient pas à la ville de Longwy, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

Cette mission facultative donnera lieu à la signature d'une convention spécifique lors de l'adhésion éventuelle au contrat. Elle fait l'objet d'une rémunération fixée par le conseil d'administration du Centre de gestion.

Sur proposition du Maire et entendu son rapport,

VU le code général de la fonction publique ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publiques Territoriale, notamment son article 26 ;

VU le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à donner mandat au Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle pour conduire en son nom et pour le compte de la collectivité :
 - o les opérations de consultation et de mise en concurrence prévues par le Code de la commande publique,
 - o l'analyse des offres et la proposition d'attribution du marché d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel,
 - o la signature du marché avec l'assureur retenu en tant que mandataire de la collectivité.
- **AUTORISE** le Maire ne pas adhérer au contrat si les conditions obtenues ne convenaient pas à la collectivité.

**Délibéré en séance, le jour, mois et an susdits et ont signé
au registre tous les membres présents.**

**Les formalités d'affichage prescrites par les articles L
2121-10 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités
Territoriales ont été accomplies le**

02 MARS 2026

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte.



**POUR EXPEDITION,
LE MAIRE**

Vincent HAMEN



DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE BRIEY
MEURTHE-ET-MOSELLE

**OBJET : FINANCES - BUDGET
PRINCIPAL - COMPTE DE GESTION
2025 - APPROBATION**

N° : II-26-09

Date de la convocation : 06 février 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33

Délibération n° II-26-09 du 19 février
2026 transmise au contrôle de légalité,
le

02 MARS 2026

Envoyé en préfecture le 02/03/2026

Reçu en préfecture le 02/03/2026

Publié le

ID : 054-215403239-20260219-DELIB_II_26_09-BF



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU JEUDI 19 FEVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 19 février, le Conseil Municipal de LONGWY s'est réuni, à 18 heures 30, à l'Hôtel de Ville de Longwy-Bas, après convocation légale, sous la présidence de M. Vincent HAMEN, Maire.

...

ETAIENT PRESENTS : M. Vincent HAMEN, Mme Aurélie NAILI, M. Robert ROUSSEAU, M. Georges FORDOXEL, M. Guy VANDENDRIESSCHE sauf au point n° 11, M. Serge BASSO DE MARCH, Mme Isabelle MAHADE, Mme Marie-Christine INIAL, M. Christian ARIES, M. Amar HADJADJ, M. Kamel BOUZAD, Mme Martine ETIENNE, M. Alain LAHURE, Mme Marie-Thérèse HENRION, M. Edouard JACQUE, Mme Muriel FERRARO à partir du point n° 4, M. Thomas VELSCHER, M. Mathieu SERVAGI, Mme Isabelle HERBIN, Mme Mireille CHARLET, Mme Chantal BERTIN, M. Marco AGOSTINI, M. Jean-Marc FOURNEL, M. Serge BERNAT sauf au point n° 9.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme Mounia DIOP ayant donné pouvoir à Mme Aurélie NAILI, Mme Safia NEHARI ayant donné pouvoir à M. Kamel BOUZAD, M. Roger CAMPESE ayant donné pouvoir à Mme Marie-Christine INIAL, M. Hervé SKLARCZYK ayant donné pouvoir à M. Robert ROUSSEAU, M. Serge LOUBEAU ayant donné pouvoir à M. Mathieu SERVAGI, Mme Chantal CAULE ayant donné pouvoir à Mme Chantal BERTIN, Mme Sylvie BALON ayant donné pouvoir à M. Serge BERNAT.

ETAIENT ABSENTS : M. Guy VANDENDRIESSCHE au point n° 11, Mme Lora REGGIORI, Mme Muriel FERRARO jusqu'au point n° 3, M. Serge BERNAT au point n° 9, Mme Sylvie ANTOINE.

À l'unanimité, Mme Aurélie NAILI a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire qu'elle a acceptées.

Le Compte financier Unique (CFU) qui fusionne le Compte Administratif (CA) et le Compte de Gestion (CG) sera obligatoire en 2027. La ville de Longwy souhaitait anticiper et le mettre en œuvre dès 2026. Il était prêt mais un problème sur la plateforme nationale « Totem » n'a pas permis de le produire et il a fallu revenir à la présentation des 2 comptes précédents.

Le Compte de Gestion (CG) retrace les opérations budgétaires en dépenses et recettes, en fonctionnement et investissement, relevées par le comptable public de la collectivité. Il doit être conforme au compte administratif de l'ordonnateur et approuvé avant le Compte Administratif.

A partir de 2027, le Compte de Gestion disparaîtra.

Sur proposition du Maire et entendu le rapport de Monsieur ARIES, conseiller délégué aux Finances et à la commande publique,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A la majorité des voix,

27 pour, 3 abstentions (M. Mathieu SERVAGI, Mme Isabelle HERBIN, M. Serge LOUBEAU ayant donné pouvoir à M. Mathieu SERVAGI)

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'année 2025 par Monsieur le Receveur de la ville, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, réserve de sa part ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions afférents aux actes précités.

**Délibéré en séance, le jour, mois et an susdits et ont signé
au registre tous les membres présents.**

**Les formalités d'affichage prescrites par les articles L
2121-10 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités
Territoriales ont été accomplies le**

02 MARS 2026

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte.

**POUR EXPEDITION,
LE MAIRE**



Vincent HAMEN



DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE BRIEY
MEURTHE-ET-MOSELLE

**OBJET : FINANCES – BUDGET
PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF
2025 – APPROBATION**

N° : II-26-10

Date de la convocation : 06 février 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33

Délibération n° II-26-10 du 19 février
2026 transmise au contrôle de légalité,
le

02 MARS 2026

Envoyé en préfecture le 02/03/2026

Reçu en préfecture le 02/03/2026

Publié le



ID : 054-215403239-20260219-DELIB_II_26_10-BF

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU JEUDI 19 FEVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 19 février, le Conseil Municipal de LONGWY s'est réuni, à 18 heures 30, à l'Hôtel de Ville de Longwy-Bas, après convocation légale, sous la présidence de M. Vincent HAMEN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Vincent HAMEN, Mme Aurélie NAILI, M. Robert ROUSSEAU, M. Georges FORDOXEL, M. Guy VANDENDRIESSCHE sauf au point n° 11, M. Serge BASSO DE MARCH, Mme Isabelle MAHADE, Mme Marie-Christine INIAL, M. Christian ARIES, M. Amar HADJADJ, M. Kamel BOUZAD, Mme Martine ETIENNE, M. Alain LAHURE, Mme Marie-Thérèse HENRION, M. Edouard JACQUE, Mme Muriel FERRARO à partir du point n° 4, M. Thomas VELSCHER, M. Mathieu SERVAGI, Mme Isabelle HERBIN, Mme Mireille CHARLET, Mme Chantal BERTIN, M. Marco AGOSTINI, M. Jean-Marc FOURNEL, M. Serge BERNAT sauf au point n° 9.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme Mounia DIOP ayant donné pouvoir à Mme Aurélie NAILI, Mme Safia NEHARI ayant donné pouvoir à M. Kamel BOUZAD, M. Roger CAMPESE ayant donné pouvoir à Mme Marie-Christine INIAL, M. Hervé SKLARCZYK ayant donné pouvoir à M. Robert ROUSSEAU, M. Serge LOUBEAU ayant donné pouvoir à M. Mathieu SERVAGI, Mme Chantal CAULE ayant donné pouvoir à Mme Chantal BERTIN, Mme Sylvie BALON ayant donné pouvoir à M. Serge BERNAT.

ETAIENT ABSENTS : M. Guy VANDENDRIESSCHE au point n° 11, Mme Lora REGGIORI, Mme Muriel FERRARO jusqu'au point n° 3, M. Serge BERNAT au point n° 9, Mme Sylvie ANTOINE.

À l'unanimité, Mme Aurélie NAILI a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire qu'elle a acceptées.

Le Compte financier Unique (CFU) qui fusionne le Compte Administratif (CA) et le Compte de Gestion (CG) sera obligatoire en 2027. La ville de Longwy souhaitait anticiper et le mettre en œuvre dès 2026. Il était prêt mais un problème sur la plateforme nationale « Totem » n'a permis de le produire et il a fallu revenir à la présentation des 2 comptes précédents.

Le Compte Administratif (CA) présente les recettes et dépenses de l'exercice N-1 en fonctionnement et investissement telles que réalisées ou engagées par l'ordonnateur. Il doit être conforme au compte de gestion présenté par le comptable public. Il doit aussi permettre de dégager un résultat positif pour financer le budget suivant.

Le compte administratif dont les résultats simplifiés 2025 figurent ci-dessous est porté à la connaissance du conseil municipal qui doit statuer hors la présence du maire.

Pour 2025, le résultat de l'exercice est de **11 278 320,52 €** en fonctionnement et, avec les restes à réaliser, de **-4 625 081,40 €** en investissement. Le résultat global est de **6 653 239,12 €**.

Pour votre parfaite information, un exemplaire complet du Compte Administratif 2025 est à disposition de chaque responsable de groupe composant l'Assemblée délibérante auprès du Service Procédure et Actions Économiques.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	20 380 693,44 €	22 541 367,21 €	42 922 060,65 €
	Recettes réalisées	6 312 948,59 €	23 248 671,76 €	29 561 620,35 €
	Restes à réaliser	4 357 689,31 €	0,00 €	4 357 689,31 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	21 837 914,08 €	30 834 586,77 €	52 672 500,85 €
	Dépenses réalisées	9 915 870,02 €	20 263 570,80 €	30 179 440,82 €
	Restes à réaliser	7 131 521,64 €	0,00 €	7 131 521,64 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-3 602 921,43 €	2 985 100,96 €	-617 820,47 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	1 751 672,36 €	8 293 219,56 €	10 044 891,92 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-1 851 249,07 €	11 278 320,52 €	9 427 071,45 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-2 773 832,33 €	0,00 €	-2 773 832,33 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-4 625 081,40 €	11 278 320,52 €	6 653 239,12 €

Sur proposition du Maire et entendu le rapport de M. ARIES, Conseiller délégué aux finances,

Vu l'avis de la commission municipale Finances, Budget et commande publique en date du 16 février,

Après avoir élu le président de l'Assemblée,

Après avoir élu le président de l'Assemblée, en la personne de la 1^{ère} Adjointe au Maire Mme Aurélie NAILI,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, hors la présence de Monsieur le Maire,

A la majorité des voix,

27 pour, 3 abstentions (M. Mathieu SERVAGI, Mme Isabelle HERBIN, M. Serge LOUBEAU ayant donné pouvoir à M. Mathieu SERVAGI), 1 non-participation (M. Vincent HAMEN)

- **ADOpte** le compte administratif du budget principal 2025 de l'ordonnateur.
- **ATTESTE** la régularité des comptes,
- **DONNE** quitus à M. le MAIRE,
- **CONSTATE** pour la comptabilité principale les identités de valeur avec toutes les indications du compte de gestion relatives au report de nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions afférents aux actes précités.

**Délibéré en séance, le jour, mois et an susdits et ont signé
au registre tous les membres présents.**

**Les formalités d'affichage prescrites par les articles L
2121-10 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités
Territoriales ont été accomplies le**

02 MARS 2026

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte.

**POUR EXPEDITION,
LE MAIRE**



Vincent HAMEN



DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-
MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE BRIEY
MEURTHE-ET-MOSELLE

**OBJET : FINANCES - AFFECTATION DU
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025
- APPROBATION**

N° : II-26-11

Date de la convocation : 06 février 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33

Délibération n° II-26-11 du 19 février
2026 transmise au contrôle de légalité,
le

02 MARS 2026

Envoyé en préfecture le 02/03/2026

Reçu en préfecture le 02/03/2026

Publié le

ID : 054-215403239-20260219-DELIB_II_26_11-BF



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU JEUDI 19 FEVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 19 février, le Conseil Municipal de LONGWY s'est réuni, à 18 heures 30, à l'Hôtel de Ville de Longwy-Bas, après convocation légale, sous la présidence de M. Vincent HAMEN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Vincent HAMEN, Mme Aurélie NAILI, M. Robert ROUSSEAU, M. Georges FORDOXEL, M. Guy VANDENDRIESSCHE sauf au point n° 11, M. Serge BASSO DE MARCH, Mme Isabelle MAHADE, Mme Marie-Christine INIAL, M. Christian ARIES, M. Amar HADJADJ, M. Kamel BOUZAD, Mme Martine ETIENNE, M. Alain LAHURE, Mme Marie-Thérèse HENRION, M. Edouard JACQUE, Mme Muriel FERRARO à partir du point n° 4, M. Thomas VELSCHER, M. Mathieu SERVAGI, Mme Isabelle HERBIN, Mme Mireille CHARLET, Mme Chantal BERTIN, M. Marco AGOSTINI, M. Jean-Marc FOURNEL, M. Serge BERNAT sauf au point n° 9.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme Mounia DIOP ayant donné pouvoir à Mme Aurélie NAILI, Mme Safia NEHARI ayant donné pouvoir à M. Kamel BOUZAD, M. Roger CAMPESE ayant donné pouvoir à Mme Marie-Christine INIAL, M. Hervé SKLARCZYK ayant donné pouvoir à M. Robert ROUSSEAU, M. Serge LOUBEAU ayant donné pouvoir à M. Mathieu SERVAGI, Mme Chantal CAULE ayant donné pouvoir à Mme Chantal BERTIN, Mme Sylvie BALON ayant donné pouvoir à M. Serge BERNAT.

ETAIENT ABSENTS : M. Guy VANDENDRIESSCHE au point n° 11, Mme Lora REGGIORI, Mme Muriel FERRARO jusqu'au point n° 3, M. Serge BERNAT au point n° 9, Mme Sylvie ANTOINE.

À l'unanimité, Mme Aurélie NAILI a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire qu'elle a acceptées.

Conformément aux règles budgétaires, les résultats de l'exercice doivent être affectés par l'assemblée délibérante lors du vote du compte administratif du budget principal.

Pour 2025, le compte administratif présente un excédent de la section de fonctionnement d'un montant de 11 278 320,52 € rattachements compris.

La section d'investissement étant déficitaire de 4 625 081,40€, il est nécessaire de le couvrir par le résultat de fonctionnement du même montant et il vous est proposé d'affecter le solde (6 653 239,12 €) à la section de fonctionnement du BP 2026.

Par ailleurs, il convient de préciser que le déficit d'investissement reporté s'élève à 1 851 249,07 € (compte 001).

Sur proposition du Maire et entendu le rapport de M. ARIES, Conseiller délégué aux finances et à la commande publique,

Vu l'avis de la commission municipale Finances, Budget et commande publique en date du 16 février,

Vu les programmes sur la section investissement du budget principal et les besoins dégagés,

Vu les instructions relatives à la comptabilité M 57,

Vu les résultats présentés au Compte administratif 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **DÉCIDE** l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du compte administratif 2025 un résultat de 11 278 320,52 € rattachements pris en compte :

o au financement de la section d'investissement article 1068 de l'exercice 2025 à hauteur de 4 625 081,40 € ;

o le maintien dans la section de fonctionnement article 002 « Résultat de fonctionnement reporté » pour 6 653 239,12 € ;

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions afférents aux actes précités.

**Délibéré en séance, le jour, mois et an susdits et ont signé
au registre tous les membres présents.**

**Les formalités d'affichage prescrites par les articles L
2121-10 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités
Territoriales ont été accomplies le**

02 MARS 2026

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte.

**POUR EXPEDITION,
LE MAIRE**



Vincent HAMEN



DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-
MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE BRIEY
MEURTHE-ET-MOSELLE

**OBJET : FINANCES - BUDGET PRIMITIF
2026 – AUTORISATIONS DE
PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENTS
(AP/CP)**

N° : II-26-12

Date de la convocation : 06 février 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33

Délibération n° II-26-12 du 19 février
2026 transmise au contrôle de légalité,
le

02 MARS 2026

Envoyé en préfecture le 02/03/2026

Reçu en préfecture le 02/03/2026

Publié le

ID : 054-215403239-20260219-DELIB_II_26_12-BF



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU JEUDI 19 FEVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 19 février, le Conseil Municipal de LONGWY s'est réuni, à 18 heures 30, à l'Hôtel de Ville de Longwy-Bas, après convocation légale, sous la présidence de M. Vincent HAMEN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Vincent HAMEN, Mme Aurélie NAILI, M. Robert ROUSSEAU, M. Georges FORDOXEL, M. Guy VANDENDRIESSCHE sauf au point n° 11, M. Serge BASSO DE MARCH, Mme Isabelle MAHADE, Mme Marie-Christine INIAL, M. Christian ARIES, M. Amar HADJADJ, M. Kamel BOUZAD, Mme Martine ETIENNE, M. Alain LAHURE, Mme Marie-Thérèse HENRION, M. Edouard JACQUE, Mme Muriel FERRARO à partir du point n° 4, M. Thomas VELSCHER, M. Mathieu SERVAGI, Mme Isabelle HERBIN, Mme Mireille CHARLET, Mme Chantal BERTIN, M. Marco AGOSTINI, M. Jean-Marc FOURNEL, M. Serge BERNAT sauf au point n° 9.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme Mounia DIOP ayant donné pouvoir à Mme Aurélie NAILI, Mme Safia NEHARI ayant donné pouvoir à M. Kamel BOUZAD, M. Roger CAMPESE ayant donné pouvoir à Mme Marie-Christine INIAL, M. Hervé SKLARCYK ayant donné pouvoir à M. Robert ROUSSEAU, M. Serge LOUBEAU ayant donné pouvoir à M. Mathieu SERVAGI, Mme Chantal CAULE ayant donné pouvoir à Mme Chantal BERTIN, Mme Sylvie BALON ayant donné pouvoir à M. Serge BERNAT.

ETAIENT ABSENTS : M. Guy VANDENDRIESSCHE au point n° 11, Mme Lora REGGIORI, Mme Muriel FERRARO jusqu'au point n° 3, M. Serge BERNAT au point n° 9, Mme Sylvie ANTOINE.

À l'unanimité, Mme Aurélie NAILI a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire qu'elle a acceptées.

Lors du vote du Budget Primitif, il doit être présenté la liste des Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiements (CP) envisagés. Cette gestion pluriannuelle des opérations permet une meilleure programmation budgétaire.

Dans ce cadre, il vous est proposé de mettre à jour les 7 AP/CP existantes.

A - La Halle Saintignon – Modification : 6 800 000€ au total au lieu de 6 700 000€ TTC

Cette autorisation de programme a été créée en date du 29 janvier 2020 et mise à jour tous les ans. Lors du vote du BP 2024, après consultation et passation des marchés, le montant total de l'opération s'élevait à 6 389 348,04€ TTC avec des CP étalés de 2020 à 2026.

Depuis, des travaux supplémentaires et l'allongement des délais ont porté l'enveloppe à 6 700 000€ TTC (AP 2025) Il convient d'ajouter 100 000€.

Il vous est donc proposé d'ajuster l'autorisation prévue et les crédits de paiement pour 2026 ainsi :

CP 2020 : 1 500 000€ TTC (CP 2021/2022/2023 : 0€ TTC)

CP 2024 : 1 500 000€ TTC

CP 2025 : 2 800 000€ TTC

CP 2026 : 1 000 000€ TTC au lieu de 900 000€ TTC.

B – Voirie : 3 500 000 € : Modification des répartitions annuelles

Afin de rénover la voirie et créer des parkings, une AP/CP de 3 500 000€ a été proposée pour 2025/2026. 3 marchés de 1,7M€ TTC ont été passés en 2025 pour une réalisation en 2026 et figurent en reste à réaliser (RAR).

Aussi, il est proposé d'ajuster les CP ainsi :

CP 2025 : 1 700 000€ TTC au lieu de 2 100 000€ TTC

CP 2026 : 1 800 000€ TTC au lieu de 1 400 000€ TTC

C – Auditorium : 900 000€ TTC Modification des programmations annuelles

Afin de permettre le développement de l'Ecole de Musique installée dans les locaux municipaux dans le quartier Voltaire classée QPV, la création d'un auditorium a été décidée. Une AP/CP a été créée à cet effet en 2025.

Les travaux n'ayant pu être lancés, il est proposé de modifier la programmation ainsi :

CP 2026 : 700 000€ TTC

CP 2027 : 200 000€ TTC.

D – La Grimpette : 1 331 000€ TTC Modification des programmations annuelles

Afin de favoriser la mobilité douce entre Longwy-Haut et Longwy-Bas, un plan « grimpe » a été envisagé. Dans un 1er temps, la rénovation de la grimpette dite des Marronniers a été décidée et une AP/CP a été créée en 2025.

La 1ère tranche des travaux n'ayant pu être lancée, il est proposé de modifier la programmation ainsi :

CP 2026 : 350 000€ TTC

CP 2027 : 981 000€ TTC.

E – La Poudrière : 1 026 000€ TTC Programmations à revoir

La ville possède un patrimoine historique important qu'elle souhaite mettre en valeur. C'est pourquoi il a été prévu de réhabiliter la Poudrière. Là encore, une AP/CP a été créée en 2025.

Les services du Ministère de la Culture nous demandent au préalable de faire une étude de stabilité des ouvrages. Un crédit de 100 000€ est inscrit en 2026 pour la faire.

Dans l'attente, il est souhaitable de différer l'opération qui pourrait être reprogrammée en 2027/2028.

F – Les toitures : 2 000 000€ TTC

Différents diagnostics ont été effectués sur les bâtiments municipaux. Outre les problèmes d'isolation, plusieurs toitures sont à refaire (3,8 M€ TTC estimés pour 9 bâtiments). Aussi, il a été proposé une 1ère AP/CP avec la programmation initiale maintenue suivante :

CP 2025 : 1 000 000€ TTC

CP 2026 : 1 000 000€ TTC.

En 2025, les marchés ont été signés pour : la salle des fêtes de Gouraincourt, la totalité de l'école Bel Arbre, une 2è tranche de l'école Chadelle, le bâtiment de l'école de musique.

En 2026, il est envisagé, notamment, la totalité de l'école Dartein et la 2è phase de l'ex-Banque de France.

G – Les logements communaux : 200 000€ TTC

La ville possède une quarantaine de logements. Les diagnostics énergétiques réalisés dernièrement montrent que des travaux doivent être réalisés afin, notamment, d'améliorer la consommation énergétique.

C'est pourquoi une première AP/CP a été proposée avec la programmation initiale maintenue ainsi :

CP 2025 : 100 000€ TTC

CP 2026 : 100 000€ TTC.

L'ensemble des crédits de paiement 2026 représentent 5 050 000€.

Les reports de crédits de paiement se feront sur les CP de l'année N+1 automatiquement.

Sur proposition du Maire et entendu le rapport de M. ARIES, Conseiller délégué aux Finances,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997,

Vu l'instruction codificatrice M57,

Considérant que le vote en AP/CP est nécessaire au montage de ce dossier

Vu l'avis de la commission municipale Finances, Budget et commande publique en date du 16 février,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A la majorité des voix,

25 pour, 6 abstentions (M. Edouard JACQUE, Mme Muriel FERRARO, M. Thomas VELSCHER, M. Mathieu SERVAGI, Mme Isabelle HERBIN, M. Serge LOUBEAU ayant donné pouvoir à M. Mathieu SERVAGI)

- DÉCIDE

- Article 1^{er} : de voter les montants d'autorisations de programme et les répartitions des crédits de paiement comme suit :

A - La Halle Saintignon – Modification : 6 800 000€ au total au lieu de 6 700 000€ TTC

2020 : 1 500 000€ TTC (CP 2021/2022/2023 : 0€ TTC)

CP 2024 : 1 500 000€ TTC

CP 2025 : 2 800 000€ TTC

CP 2026 : 1 000 000€ TTC au lieu de 900 000€ TTC.

B – Voirie : 3 500 000 € : Modification des répartitions annuelles

CP 2025 : 1 700 000€ TTC au lieu de 2 100 000€ TTC

CP 2026 : 1 800 000€ TTC au lieu de 1 400 000€ TTC

C – Auditorium : 900 000€ TTC Modification des programmations annuelles

CP 2026 : 700 000€ TTC

CP 2027 : 200 000€ TTC.

D – La Grimpette : 1 331 000€ TTC Modification des programmations annuelles

CP 2026 : 350 000€ TTC

CP 2027 : 981 000€ TTC.

E – La Poudrière : 0€ TTC Programmations à revoir

CP 2026 : 100 000€ TTC

F – Les toitures : 2 000 000€ TTC

AP/CP avec la programmation suivante :

CP 2025 : 1 000 000€ TTC

CP 2026 : 1 000 000€ TTC.

G – Les logements communaux : 200 000€ TTC

CP 2025 : 100 000€ TTC

CP 2026 : 100 000€ TTC.

- Article 2 : que les reports de crédits de paiement se feront sur les CP de l'année N+1 automatiquement.
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions afférents aux actes précités.

Délibéré en séance, le jour, mois et an susdits et ont signé
au registre tous les membres présents.

Les formalités d'affichage prescrites par les articles L
2121-10 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités
Territoriales ont été accomplies le **02 MARS 2026**

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte.



POUR EXPEDITION,
LE MAIRE

Vincent HAMEN

Envoyé en préfecture le 02/03/2026

Reçu en préfecture le 02/03/2026

Publié le



ID : 054-215403239-20260219-DELIB_II_26_12-BF



DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE BRIEY
MEURTHE-ET-MOSELLE

**OBJET : FINANCES - TAUX
D'IMPOSITION 2026 - FIXATION DES
TAUX - APPROBATION**

N° : II-26-13

Date de la convocation : 06 février 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33

Délibération n° II-26-13 du 19 février
2026 transmise au contrôle de légalité,
le

02 MARS 2026

Envoyé en préfecture le 02/03/2026

Reçu en préfecture le 02/03/2026

Publié le

ID : 054-215403239-20260219-DELIB_II_26_13B-BF



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU JEUDI 19 FEVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 19 février, le Conseil Municipal de LONGWY s'est réuni, à 18 heures 30, à l'Hôtel de Ville de Longwy-Bas, après convocation légale, sous la présidence de M. Vincent HAMEN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Vincent HAMEN, Mme Aurélie NAILI, M. Robert ROUSSEAU, M. Georges FORDOXEL, M. Guy VANDENDRIESSCHE sauf au point n° 11, M. Serge BASSO DE MARCH, Mme Isabelle MAHADE, Mme Marie-Christine INIAL, M. Christian ARIES, M. Amar HADJADJ, M. Kamel BOUZAD, Mme Martine ETIENNE, M. Alain LAHURE, Mme Marie-Thérèse HENRION, M. Edouard JACQUE, Mme Muriel FERRARO à partir du point n° 4, M. Thomas VELSCHER, M. Mathieu SERVAGI, Mme Isabelle HERBIN, Mme Mireille CHARLET, Mme Chantal BERTIN, M. Marco AGOSTINI, M. Jean-Marc FOURNEL, M. Serge BERNAT sauf au point n° 9.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme Mounia DIOP ayant donné pouvoir à Mme Aurélie NAILI, Mme Safia NEHARI ayant donné pouvoir à M. Kamel BOUZAD, M. Roger CAMPESE ayant donné pouvoir à Mme Marie-Christine INIAL, M. Hervé SKLARCYK ayant donné pouvoir à M. Robert ROUSSEAU, M. Serge LOUBEAU ayant donné pouvoir à M. Mathieu SERVAGI, Mme Chantal CAULE ayant donné pouvoir à Mme Chantal BERTIN, Mme Sylvie BALON ayant donné pouvoir à M. Serge BERNAT.

ETAIENT ABSENTS : M. Guy VANDENDRIESSCHE au point n° 11, Mme Lora REGGIORI, Mme Muriel FERRARO jusqu'au point n° 3, M. Serge BERNAT au point n° 9, Mme Sylvie ANTOINE.

À l'unanimité, Mme Aurélie NAILI a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire qu'elle a acceptées.

Une des principales ressources des collectivités locales sont les impôts locaux. A Longwy, ils représentaient 33 % des recettes de fonctionnement en 2025 hors compensation.

Après la transformation de la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération en 2017 ayant entraîné, le transfert de la fiscalité « économique » et la suppression progressive de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales (THRP) depuis 2020, notre ville ne perçoit plus que les Taxes Foncières sur les Propriétés Bâties (TFPB) et celles sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB). Elle continue toutefois à recevoir la Taxe d'Habitation sur les autres locaux dont les résidences secondaires et les logements vacants (THRS).

La perte des recettes de THRP a été compensée aux communes par la fusion des parts communales et départementales de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et l'application d'un coefficient correcteur pour équilibrer ce transfert.

Ainsi le taux global d'imposition sur la TFPB à Longwy est devenu le cumul du taux communal (26,86%) et du taux départemental (17,24%) qui a été supprimé, soit 44,10%.

Lors du vote du budget primitif, le conseil municipal doit voter tous les ans les taux des trois taxes restantes : TFPB, TFPNB et THRS.

Conformément aux orientations budgétaires discutées le 22 janvier 2026, il est proposé de maintenir pour la 12^{ème} année consécutive les taux existants, soit depuis 2015.

Aussi, les membres du Conseil municipal sont appelés à fixer les taux pour 2026 comme suit :

- | | |
|---|---------|
| • Taxe sur le foncier bâti : | 44,10 % |
| • Taxe sur le foncier non bâti : | 24,48 % |
| • Taux sur la Taxe d'Habitation pour les Résidences secondaires : | 25,83% |

Sur proposition du Maire et entendu le rapport de M. ARIES, Conseiller délégué aux Finances, au Budget et à la Commande Publique

Vu l'avis de la commission municipale Finances, Budget et commande publique en date du 16 février,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **FIXE** les taux pour 2026 comme suit :

- | | |
|---|---------|
| • Taxe sur le foncier bâti : | 44,10 % |
| • Taxe sur le foncier non bâti : | 24,48 % |
| • Taux sur la Taxe d'Habitation pour les Résidences secondaires : | 25,83% |

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions afférents aux actes précités.

Délibéré en séance, le jour, mois et an susdits et ont signé
au registre tous les membres présents.

Les formalités d'affichage prescrites par les articles L
2121-10 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités
Territoriales ont été accomplies le **02 MARS 2026**

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte.



POUR EXPEDITION,
LE MAIRE

Vincent HAMEN



DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE BRIEY
MEURTHE-ET-MOSELLE

OBJET : FINANCES - BUDGET PRIMITIF
2026 – APPROBATION

N° : II-26-14

Date de la convocation : 06 février 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33

Délibération n° II-26-14 du 19 février
2026 transmise au contrôle de légalité,
le

02 MARS 2026

Envoyé en préfecture le 02/03/2026

Reçu en préfecture le 02/03/2026

Publié le

ID : 054-215403239-20260219-DELIB_II_26_14-BF



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU JEUDI 19 FEVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 19 février, le Conseil Municipal de LONGWY s'est réuni, à 18 heures 30, à l'Hôtel de Ville de Longwy-Bas, après convocation légale, sous la présidence de M. Vincent HAMEN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Vincent HAMEN, Mme Aurélie NAILI, M. Robert ROUSSEAU, M. Georges FORDOXEL, M. Guy VANDENDRIESSCHE sauf au point n° 11, M. Serge BASSO DE MARCH, Mme Isabelle MAHADE, Mme Marie-Christine INIAL, M. Christian ARIES, M. Amar HADJADJ, M. Kamel BOUZAD, Mme Martine ETIENNE, M. Alain LAHURE, Mme Marie-Thérèse HENRION, M. Edouard JACQUE, Mme Muriel FERRARO à partir du point n° 4, M. Thomas VELSCHER, M. Mathieu SERVAGI, Mme Isabelle HERBIN, Mme Mireille CHARLET, Mme Chantal BERTIN, M. Marco AGOSTINI, M. Jean-Marc FOURNEL, M. Serge BERNAT sauf au point n° 9.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme Mounia DIOP ayant donné pouvoir à Mme Aurélie NAILI, Mme Safia NEHARI ayant donné pouvoir à M. Kamel BOUZAD, M. Roger CAMPESE ayant donné pouvoir à Mme Marie-Christine INIAL, M. Hervé SKLARCYK ayant donné pouvoir à M. Robert ROUSSEAU, M. Serge LOUBEAU ayant donné pouvoir à M. Mathieu SERVAGI, Mme Chantal CAULE ayant donné pouvoir à Mme Chantal BERTIN, Mme Sylvie BALON ayant donné pouvoir à M. Serge BERNAT.

ETAIENT ABSENTS : M. Guy VANDENDRIESSCHE au point n° 11, Mme Lora REGGIORI, Mme Muriel FERRARO jusqu'au point n° 3, M. Serge BERNAT au point n° 9, Mme Sylvie ANTOINE.

À l'unanimité, Mme Aurélie NAILI a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire qu'elle a acceptées.

Suite au débat d'orientations budgétaires discuté lors du conseil municipal du 22 janvier 2026, il vous est proposé de valider le projet de Budget Primitif de l'exercice 2026.

En 2026, le Compte Administratif étant voté avant le BP, il permet de reprendre les Restes à Réaliser (RAR) en investissements et les résultats définitifs.

Le projet de Budget Primitif 2026 s'élève à 49 742 610€ avec les Restes à Réaliser et 40 759 839,29€ sans les RAR ainsi qu'il suit :

	AVEC RAR	HORS RAR
FONCTIONNEMENT		
RECETTES 2026	22 943 901,00	22 943 901,00
RESULTAT CUMULE 2025	6 653 239,12	6 653 239,12
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	29 597 140,12	29 597 140,12
DEPENSES 2026	22 196 177,98	22 196 177,98
VIREMENT/INVESTISSEMENT	7 400 962,14	7 400 962,14
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	29 597 140,12	29 597 140,12
INVESTISSEMENT		
RECETTES 2026	3 196 964,42	3 196 964,42
AFFECTATION RESULTAT 2025	4 625 081,40	
OPERATION D'ORDRE	564 772,61	564 772,61
VIREMENT/FONCTIONNEMENT	7 400 962,14	7 400 962,14
RESTES A REALISER	4 357 689,31	
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	20 145 469,88	11 162 699,17
DEPENSES 2026	10 949 174,56	10 949 174,56
OPERATION D'ORDRE	213 524,61	213 524,61
SOLDE 2025	1 851 249,07	
RESTES A REALISER	7 131 521,64	
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	20 145 469,88	11 162 699,17
FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT		
TOTAL RECETTES	49 742 610,00	40 759 839,29
TOTAL DEPENSES	49 742 610,00	40 759 839,29

Une note de présentation est jointe en annexe à la présente.

Un exemplaire complet en version papier du BP 2026 est à disposition de chaque responsable de groupe composant l'Assemblée délibérante auprès du Service Affaires Juridiques.

Sur proposition du Maire et entendu le rapport de M. ARIES, Conseiller délégué aux Finances, Budget et Commande Publique ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 ;
Vu le Code général de la fonction publique ;
Vu le Compte de Gestion 2025 de la commune ;
Vu le Compte Administratif 2025 de la commune ;
Vu l'avis de la commission Budget, Finances et Commande publique en date du 16 février ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A la majorité des voix,

18 pour, 1 abstention (M. Marco AGOSTINI), 12 contre (M. Edouard JACQUE, Madame Muriel FERRARO, M. Thomas VELSCHER, M. Mathieu SERVAGI, Mme Isabelle HERBIN, M. Serge LOUBEAU ayant donné pouvoir à M. Mathieu SERVAGI, Mme Mireille CHARLET, Mme Chantal BERTIN, Mme Chantal CAULE ayant donné pouvoir à Mme Chantal BERTIN, M. Jean-Marc FOURNEL, Mme Sylvie BALON ayant donné pouvoir à M. Serge BERNAT, M. Serge BERNAT)

- **APPROUVE** le budget principal pour l'exercice 2026 :

Fonctionnement :

Recettes : 29 597 140,12 €
Dépenses : 29 597 140,12 €

Investissement :

Recettes : 20 145 469,88 €
Dépenses : 20 145 469,88 €

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions afférents aux actes précités.

Délibéré en séance, le jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Les formalités d'affichage prescrites par les articles L 2121-10 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été accomplies le

02 MARS 2026

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte.



**POUR EXPEDITION,
LE MAIRE**

Vincent HAMEN



DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-
MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE BRIEY
MEURTHE-ET-MOSELLE

**OBJET : DECISIONS BUDGETAIRES
RECTIFICATIVES – PROJET DE
DELIBERATION**

N° : II-26-15

Date de la convocation : 06 février 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33

Délibération n° II-26-15 du 19 février
2026 transmise au contrôle de légalité,
le

02 MARS 2026

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU JEUDI 19 FEVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 19 février, le Conseil Municipal de LONGWY s'est réuni, à 18 heures 30, à l'Hôtel de Ville de Longwy-Bas, après convocation légale, sous la présidence de M. Vincent HAMEN, Maire.

...

ETAIENT PRESENTS : M. Vincent HAMEN, Mme Aurélie NAILI, M. Robert ROUSSEAU, M. Georges FORDOXEL, M. Guy VANDENDRIESSCHE sauf au point n° 11, M. Serge BASSO DE MARCH, Mme Isabelle MAHADE, Mme Marie-Christine INIAL, M. Christian ARIES, M. Amar HADJADJ, M. Kamel BOUZAD, Mme Martine ETIENNE, M. Alain LAHURE, Mme Marie-Thérèse HENRION, M. Edouard JACQUE, Mme Muriel FERRARO à partir du point n° 4, M. Thomas VELSCHER, M. Mathieu SERVAGI, Mme Isabelle HERBIN, Mme Mireille CHARLET, Mme Chantal BERTIN, M. Marco AGOSTINI, M. Jean-Marc FOURNEL, M. Serge BERNAT sauf au point n° 9.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme Mounia DIOP ayant donné pouvoir à Mme Aurélie NAILI, Mme Safia NEHARI ayant donné pouvoir à M. Kamel BOUZAD, M. Roger CAMPESE ayant donné pouvoir à Mme Marie-Christine INIAL, M. Hervé SKLARCZYK ayant donné pouvoir à M. Robert ROUSSEAU, M. Serge LOUBEAU ayant donné pouvoir à M. Mathieu SERVAGI, Mme Chantal CAULE ayant donné pouvoir à Mme Chantal BERTIN, Mme Sylvie BALON ayant donné pouvoir à M. Serge BERNAT.

ETAIENT ABSENTS : M. Guy VANDENDRIESSCHE au point n° 11, Mme Lora REGGIORI, Mme Muriel FERRARO jusqu'au point n° 3, M. Serge BERNAT au point n° 9, Mme Sylvie ANTOINE.

À l'unanimité, Mme Aurélie NAILI a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire qu'elle a acceptées.

1. Budget de fonctionnement (dépenses)

*64111 – Rémunération principale titulaires - 40 000 euros
*657363 – Subvention CCAS / CIAS + 40 000 euros

Le Conseil Municipal du 4 décembre 2025 a voté une subvention de 500 000 euros au CCAS de la ville de Longwy. La modification budgétaire proposée prend en compte la demande formulée par le CCAS d'une subvention globale de 540 000 euros en 2026 afin de pouvoir répondre aux situations de précarité accrues rencontrées par les Longwociens.

Cette modification budgétaire n'entraîne aucune conséquence sur l'équilibre du budget primitif 2026.

*64111 – Rémunération principale titulaires - 12 000 euros
*6780 – Indemnisation des commerçants + 12 000 euros

Au côté de la CAL, la ville de Longwy a investi 3,2 millions euros dans l'aménagement urbain de la découverte de la Chiers et du parc des Récollets, ces deux derniers volets étant pris en charge financièrement par la CAL (GEMAPI).

Ceci dit, la ville dispose de la compétence « commerces de proximité ». Il est donc proposé la modification budgétaire suivante afin d'indemniser plusieurs commerces ayant subi un préjudice lors de ces travaux :

- Bénéficiaire n°1 (A P...) : 1 000 euros
- Bénéficiaire n°2 (Bel...) : 2 000 euros
- Bénéficiaire n°3 (Bou...) : 3 000 euros
- Bénéficiaire n°4 (Pr...) : 4 000 euros
- Bénéficiaire n°5 (R...) : 2 000 euros

Cette modification budgétaire n'entraîne aucune conséquence sur l'équilibre du budget primitif 2026.

2. Budget d'investissement (dépenses)

*Article 2031 (Opération 201 6002) - 450 000 euros
*Article 2315 (Opération 201 6003) + 450 000 euros

La sécurité publique est la préoccupation première des Longoviciens, comme une étude l'a rappelé récemment. Il doit être répondu à cette attente légitime. L'extension du réseau des caméras de vidéoprotection est une nécessité. Il est ainsi proposé de réaffecter des crédits à hauteur de 450 000 euros, sans aucun impact sur l'opération concernée par cette modification.

Cette modification budgétaire n'entraîne aucune conséquence sur l'équilibre du budget primitif 2026.

*Article 2031 (Opération 201 6002) - 50 000 euros

*Article 2031 (Opération 201 6003) + 50 000 euros

Il convient de soutenir l'amélioration des équipements sportifs, notamment sur la Plaine des Jeux. Dans la continuité des investissements entrepris sur ce site, il vous est proposé de financer une étude de faisabilité de création de tribunes pour le terrain de rugby puis pour le stade d'athlétisme.

Cette modification budgétaire n'entraîne aucune conséquence sur l'équilibre du budget primitif 2026.

*Article 2313 (opération 201 6003) : - 700 000 euros

*Article 2315 (opération 201 6001) : + 700 000 euros

Les Longoviciens expriment, depuis plusieurs années, leur mécontentement quant à la dégradation du réseau routier communal. Des mesures urgentes doivent être prises sur ce sujet. Il apparaît dès lors opportun de différer à 2027 la construction de l'auditorium dans l'attente de garanties sur sa pérennité, au regard de la situation de l'Ecole de Musique des Lorraines que chacun espère favorable. Aussi, pour 2026, il est proposé de ne pas inscrire l'opération d'investissement « auditorium » qui serait différée et de transférer les crédits à même hauteur sur l'opération « voirie ».

Cette modification budgétaire n'entraîne aucune conséquence sur l'équilibre du budget primitif 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A la majorité des voix,

18 contre, 6 pour (M. Mathieu SERVAGI, Mme Isabelle HERBIN, M. Serge LOUBEAU ayant donné pouvoir à M. Mathieu SERVAGI, Mme Mireille CHARLET, Mme Chantal BERTIN, Mme Chantal CAULE ayant donné pouvoir à Mme Chantal BERTIN) et 7 abstentions (M. Edouard JACQUE, Mme Muriel FERRARO, M. Thomas VELSCHER, M. Marco AGOSTINI, M. Jean-Marc FOURNEL, Mme Sylvie BALON ayant donné pouvoir à M. Serge BERNAT, M. Serge BERNAT)

- **REJETTE** la décision modificative du budget primitif précité,

**Délibéré en séance, le jour, mois et an susdits et ont signé
au registre tous les membres présents.**

**Les formalités d'affichage prescrites par les articles L 2121-10 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités
Territoriales ont été accomplies le**

02 MARS 2026

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte.



**POUR EXPEDITION,
LE MAIRE**

Vincent HAMEN